



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

1. Identification

Identificateur de produit

| | |
|-----------------------------|--|
| Nom du produit | FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK |
| Numéro du produit | MCC-FRCL, MCC-FRCG, MCC-FRCP, MCC-FRCD, MCC-FRCGL, MCC-FRCGG |
| Synonymes; noms de commerce | FRC - FLUX REMOVER C - BULK |

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

| | |
|----------------------------|--|
| Restrictions d'utilisation | Aucune contre-utilisation spécifique n'a été identifiée. |
|----------------------------|--|

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

| | |
|-------------|--|
| Fournisseur | MICROCARE LLC |
| Fabricant | MICROCARE LLC 595 John Downey Drive New Britain, CT 06051 United States of America CAGE: OATV9 Tel: +1 800-638-0125, +1 860-827-0626 techsupport@microcare.com |

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

| | |
|---|---|
| Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence | INFOTRAC 1-800-535-5053 (CANADA et U.S.A.) 1-352-323-3500 (from anywhere in the world) |
|---|---|

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--------------------------------|---|
| Statut réglementaire du SIMDUT | Ce produit a été classifié selon les critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux et la FDS contient toute l'information qui y est requise. |
| Dangers physiques | Non Classifié |
| Dangers pour la santé | Irrit. Yeux 2A - H319 Reprod. 1A - H360 TSOC ES 1 - H370 TSOC ES 3 - H336 |
| Dangers environnementaux | Chronique Aquatique 3 - H412 |

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



| | |
|-------------------------|--------|
| Mention d'avertissement | Danger |
|-------------------------|--------|

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

| | |
|--|---|
| Mentions de danger | H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes . H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence | P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale. |
| Renseignements supplémentaires pour l'étiquette | AT(d) 18.0% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aigüe par absorption cutanée est inconnue. Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Réservé aux installations industrielles. |
| Contient | TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE), MÉTHANOL (METHANOL) |

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| | |
|--|----------------------------|
| TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE) | 30-60% Trade secret |
| Numéro CAS: 156-60-5 | |
| Classification Liq. Inflam. 2 - H225 Tox. Aigüe 4 - H332 Irrit. Yeux 2A - H319 TSOC ES 3 - H336 Chronique Aquatique 3 - H412 | |
| 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane) | 15-40% Trade secret |
| Numéro CAS: 138495-42-8 | |
| Classification Chronique Aquatique 3 - H412 | |
| 1,1,1,3,3-PENTAFLUOROBUTANE | 30-60% Trade secret |
| Numéro CAS: 406-58-6 | |
| Classification Liq. Inflam. 2 - H225 | |

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| MÉTHANOL (METHANOL) | 1-5% Trade secret |
| Numéro CAS: 67-56-1 | |
| Classification | |
| Liq. Inflam. 2 - H225 | |
| Tox. Aigüe 3 - H301 | |
| Tox. Aigüe 3 - H311 | |
| Tox. Aigüe 3 - H331 | |
| Irrit. Yeux 2A - H319 | |
| Reprod. 1A - H360 | |
| TSOC ES 1 - H370 | |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

Commentaires sur la composition Ne s'applique pas.

Notes sur l'ingrédient A MIXTURE OF: (R,R)-1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-DECAFLUOROPENTANE, (S,S)-1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-DECAFLUOROPENTANE has been revised to 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane. No change in chemistry. 20JUL17

Composition

4. Premiers soins

Description des premiers soins

| | |
|------------------------------------|--|
| Orale | Consulter un médecin si les malaises persistent. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical. |
| Inhalation | Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon. En présence de difficulté respiratoire, le personnel adéquatement formé pourra aider la personne atteinte en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Placer la personne inconscience sur le côté en position de récupération et s'assurer qu'elle puisse respirer. |
| Ingestion | Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Donner à boire quelques petits verres d'eau ou de lait. Interrompre si la personne atteinte se sent malade car tout vomissement peut être dangereux. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Placer la personne inconscience sur le côté en position de récupération et s'assurer qu'elle puisse respirer. Garder la personne atteinte sous observation. Consulter un médecin si les symptômes sont graves ou s'ils persistent. |
| Contact cutané | Rincer avec de l'eau. |
| Contact oculaire | Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les malaises persistent. |
| Protections des secouristes | Le personnel des premiers soins devrait porter des équipements de protection appropriés durant n'importe quel sauvetage. |

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

| | |
|--------------------------------|---|
| Renseignements généraux | La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition. |
| Inhalation | Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Intoxication. Effet narcotique. Faiblesse musculaire. Nausée, vomissement. |

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

| | |
|---|---|
| Orale | Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Intoxication. Nausée, vomissement. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Dépression du système nerveux central. Peut causer des blessures internes graves. |
| Contact cutané | Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Douleur. |
| Contact oculaire | Aucun symptôme spécifique n'est connu. Peut être un irritant faible pour les yeux. |
| <u>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial</u> | |
| Notes au médecin | Traiter selon les symptômes. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Le produit n'est pas inflammable. Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.

Agents extincteurs inappropriés Ne pas utiliser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater violemment ou exploser à cause d'une accumulation de pression.

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Évacuer les lieux. Rester en amont pour éviter d'inhaler les gaz, les vapeurs, les émanations et la fumée. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas de fuite ou de déversement non incendié, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger ceux et celles qui contrôlent la fuite. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Contrôler l'eau de ruissellement en le confinant et en le gardant loin des égouts et des cours d'eau. Informer les autorités concernées de toute probabilité de risque de pollution aquatique.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de pompiers qui fournissent un niveau de protection minimale lors d'incidents chimiques sont déterminés par le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, par les directives provinciales applicables à la santé et la sécurité au travail ou celles des normes de la NFPA le cas échéant.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. S'abstenir d'agir sans la formation appropriée ou si cela implique un risque personnel. Ne pas toucher, ne pas marcher sur le matériel déversé. Éviter d'inhaler les vapeurs et brouillards. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié si la ventilation est inadéquate.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique.

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Nettoyer immédiatement tout produit déversé et gérer les déchets en toute sécurité. Déversements Mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements Majeurs: Absorber le déversement avec une matière incombustible et absorbante. L'absorbant contaminé peut présenter les mêmes risques que la matière déversée. Recueillir et placer dans des récipients convenables à l'élimination et sceller en toute sécurité. Étiqueter les récipients contenant les déchets et le matériel contaminé et les retirer des lieux dans un délai bref. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour la protection personnelle, consultez la Section 8. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. Consulter la Section 12 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler avec précaution tous les emballages et récipients afin de minimiser les déversements. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter la formation de brumes. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique.

Conseils sur l'hygiène du travail en général Laver rapidement la peau si elle devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais bien ventilé. Garder le récipient en position verticale. Protéger les récipients afin d'éviter qu'ils soient endommagés.

Classe de stockage Entreposage pour matières dangereuses diverses.

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

Reference to other sections. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 200 ppm 793 mg/m³

1,1,1,3,3-PENTAFLUOROBUTANE

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): SUP 1000 ppm

MÉTHANOL (METHANOL)

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 200 ppm 262 mg/m³

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): ACGIH 250 ppm 328 mg/m³

Sk

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

Sk = Danger d'absorption cutanée.

Commentaires sur l'ingrédient WEL = Workplace Exposure Limits ACG = Norme Américaine (USA).

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation générale et une ventilation par aspiration à la source qui sont convenables. S'assurer que le système de ventilation soit entretenu et testé régulièrement. Une bonne ventilation générale devrait être adéquate pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants aéroportés. Respecter toute limite d'exposition professionnelle applicable au produit ou aux ingrédients.

Protection des yeux/du visage À moins que l'évaluation rapporte la nécessité d'une plus grande protection, il faudra porter les équipements de protection suivants: Lunettes de protection bien ajustées.

Protection des mains Aucune recommandation spécifique quant à la protection des mains. Éviter le contact avec la peau.

Autre protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés pour prévenir les contacts répétés ou prolongés avec la peau.

Mesures d'hygiène Se laver après usage et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protection des voies respiratoires S'assurer que tout équipement de protection respiratoire convienne à l'utilisation prescrite et est approuvé par NIOSH. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Les cartouches filtrantes anti -gaz et combinés doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les masques couvre-visage complets avec cartouches de filtre remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les appareils de protection respiratoire avec demi -masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les émissions provenant des systèmes d'aération ou de l'équipement relié aux procédés de travail doivent être vérifiées pour assurer leur conformité aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement. Dans certains cas, il faudra utiliser des épurateurs d'émanations, des filtres, ou porter des modifications techniques aux équipements de procédés afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence Liquide clair.

Couleur Incolore.

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

| | |
|--|---|
| Odeur | Légère. Éther. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 37°C/99°F @ 101.3 kPa |
| Point d'éclair | Le produit n'est pas inflammable. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité | Limites supérieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 9.0 %(V) Limites inférieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 7.5 %(V) |
| Autre inflammabilité | Le produit n'est pas inflammable. |
| Tension de vapeur | 65 kPa @ 25°C |
| Densité de vapeur | 4.0 |
| Densité relative | 1.37 |
| Masse volumique | Ne s'applique pas. |
| Solubilité(s) | Légèrement soluble dans l'eau. |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune information disponible. |
| Viscosité | Aucune information disponible. |
| Propriétés explosives | Aucune information disponible. |
| Global Warming Potential (GWP) | |
| Surface tension | |
| Indice de réfraction | Aucune information disponible. |
| Particules d'une taille | Aucune information disponible. |
| Poids moléculaire | Aucune information disponible. |
| Volatilité | 100% |
| Concentration de saturation | 600 |
| Température critique | Aucune information disponible. |
| Composé organique volatile | Ce produit contient au maximum 590 g/l de COV. |
| Heat of vaporization (at boiling point), cal/g (Btu/lb) | |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|---|--|
| Réactivité | Consulter les autres sous-sections de cette section pour de plus amples détails. |
| Stabilité chimique | Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé. Stable sous les conditions d'entreposage prescrites. |
| Risques de réactions dangereuses | Pas de réaction potentiellement dangereuse connue. |
| Conditions à éviter | Il n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse. |

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

| | |
|--|---|
| Matières incompatibles | Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit pour entraîner une situation dangereuse. |
| Produits de décomposition dangereux | Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé. La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux. |

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

Notes (DL₅₀ par voie orale) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

ETA par voie orale (mg/kg) 2 857,14

Toxicité aiguë - par contact cutané

Notes (DL₅₀ par voie cutanée) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

ETA par voie cutanée (mg/kg) 8 571,43

Toxicité aiguë - par inhalation

Notes (CL₅₀ par inhalation) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

ETA par inhalation (vapeur mg/l) 20,43

ETA par inhalation (poussières/brouillard mg/l) 14,29

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données animales Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité - in vitro Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Cancerogénicité

Cancérogénicité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Cancérogénicité selon le CIRC

Aucun ingrédient n'est énumérés à la liste ni exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité pour la reproduction - développement Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique TSOC ES 1 - H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Renseignement généraux La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

Inhalation Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Intoxication. Effet narcotique. Faiblesse musculaire. Nausée, vomissement.

Orale Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Intoxication. Nausée, vomissement. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Dépression du système nerveux central. Peut causer des blessures internes graves.

Contact cutané Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Douleur.

Contact oculaire Aucun symptôme spécifique n'est connu.

Voie d'exposition Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux

Organes cibles Pas d'organe cible connu.

Données toxicologiques relatives aux ingrédients

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que le produit puisse causer le cancer.

Toxicité aiguë - voie orale

Toxicité aiguë par voie orale (DL₅₀mg/kg) 7 902,0

Espèces Rat

ETA par voie orale (mg/kg) 7 902,0

Toxicité aiguë - par contact cutané

Toxicité aiguë par voie cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA par voie cutanée (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - par inhalation

ETA par inhalation (vapeur mg/l) 11,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Tout contact prolongé et fréquent peut causer de la rougeur et de l'irritation.

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

Données animales Irritant faible. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire Information du fournisseur. Lapin 500 mg 24 hours Provoque une légère irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Aucune donnée d'essai n'est disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Aucune donnée d'essai n'est disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité - in vitro Cette substance n'a montré aucun signe associé aux propriétés mutagènes.

Génotoxicité - in vivo Cette substance n'a montré aucun signe associé aux propriétés mutagènes.

Cancerogénicité

Cancérogénicité Aucune donnée d'essai n'est disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique DSENO Pas disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée DSENO 16 mg/l, 90 days

Organes cibles Système endocrinien Foie Reins Vessie Tractus respiratoire

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane)

Toxicité aiguë - voie orale

Toxicité aiguë par voie orale (DL₅₀mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA par voie orale (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - par contact cutané

Toxicité aiguë par voie cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA par voie cutanée (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - par inhalation

Toxicité aiguë par inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 114,0

Espèces Rat

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

ETA par inhalation (vapeur 114,0 mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données animales Pas irritant. Lapin

Essai sur modèle de peau humaine Manque de données.

Valeur extrêmes du pH Ne s'applique pas. Pas corrosif pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire Pas irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Manque de données.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité - in vitro Cette substance n'a montré aucun signe associé aux propriétés mutagènes.

Génotoxicité - in vivo Cette substance n'a montré aucun signe associé aux propriétés mutagènes.

Cancerogénicité

Cancérogénicité Ne contient aucune substance reconnue comme cancérogène.

Cancérogénicité selon le CIRC Non énumérés à la liste.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Aucune preuve de toxicité sur la reproduction à partir d'études menées sur les animaux.

Contact cutané Aucune irritation de la peau ne devrait se produire si utilisé tel que recommandé. Peut causer une délipidation mais n'est pas un irritant.

Contact oculaire Peut causer une irritation oculaire.

Risques aigus et chroniques pour la santé Il n'y a aucune preuve que le produit puisse causer le cancer.

1,1,1,3,3-PENTAFLUOROBUTANE

Toxicité aiguë - voie orale

Toxicité aiguë par voie orale (DL₅₀mg/kg) 2 000,0

Espèces Rat

ETA par voie orale (mg/kg) 2 000,0

Toxicité aiguë - par inhalation

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

Toxicité aiguë par inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 100 000,0

Espèces Rat

ETA par inhalation (vapeur mg/l) 100 000,0

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique DMENO 75100 ppm, Inhalation,

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée CSENO 6 mg/l, Inhalation, Rat

Organes cibles Foie Reins

MÉTHANOL (METHANOL)

Toxicité aiguë - voie orale

Notes (DL₅₀ par voie orale) Tox. Aigüe 3 - H301 Toxique en cas d'ingestion.

ETA par voie orale (mg/kg) 100,0

Toxicité aiguë - par contact cutané

Notes (DL₅₀ par voie cutanée) Tox. Aigüe 3 - H311 Toxique par contact avec la peau.

ETA par voie cutanée (mg/kg) 300,0

Toxicité aiguë - par inhalation

Notes (CL₅₀ par inhalation) Tox. Aigüe 3 - H331 Toxique par inhalation.

ETA par inhalation (vapeur mg/l) 3,0

ETA par inhalation (poussières/brouillard mg/l) 0,5

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données animales Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation cutanée

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

| | |
|--|---|
| Sensibilisation cutanée | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u> | |
| Génotoxicité - in vitro | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Cancerogénicité</u> | |
| Cancérogénicité | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| Cancérogénicité selon le CIRC | Aucun ingrédient n'est énumérés à la liste ni exempté. |
| <u>Toxicité pour la reproduction</u> | |
| Toxicité pour la reproduction - fertilité | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| Toxicité pour la reproduction - développement | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</u> | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | TSOC ES 1 - H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes . |
| <u>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</u> | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée. |
| <u>Danger par aspiration</u> | |
| Danger par aspiration | Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles. |
| <u>Renseignement généraux</u> | |
| Inhalation | La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition. |
| Orale | Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Perte de conscience. Les concentration élevées peuvent être mortelles. |
| Contact cutané | Peut causer une douleur d'estomac ou un vomissement. Peut causer des blessures internes graves. |
| Contact oculaire | Peut causer une douleur d'estomac ou un vomissement. Peut causer des blessures internes graves. |
| Voie d'exposition | Aucun symptôme spécifique n'est connu. |
| Organes cibles | Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux |
| | Pas d'organe cible connu. |

12. Données écologiques

Données écologiques relatives aux ingrédients

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

Écotoxicité Il est peu probable que la substance se dissolue dans l'eau en quantités suffisamment grandes pour avoir un effet toxique sur les poissons et les daphnies.

MÉTHANOL (METHANOL)

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.

Toxicité Chronique Aquatique 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Données écologiques relatives aux ingrédients

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL₅₀, 96 heures: 135 mg/L, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 220 mg/L, Daphnia magna (Daphnie)

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CL₅₀, 72 heures: 36.36 mg/L, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - premiers stades de la vie du poisson CSEO, 48 heures: 110,000 mg/L, Daphnia magna (Daphnie)

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL₅₀, 96 heures: 13.9 mg/L, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL₅₀, 48 heures: 11.7 mg/l, Daphnia magna (Daphnie)

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: >120 mg/L, Algues

MÉTHANOL (METHANOL)

Toxicité Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poissons CL₅₀, 96 heures: >100 mg/L, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >10000 mg/l, Daphnia magna (Daphnie)

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

Persistance et dégradation

Persistance et dégradation La dégradabilité du produit n'est pas connu.

Données écologiques relatives aux ingrédients

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Biodégradation Pas facilement biodégradable.
Method: OECD Test Guideline 301D

MÉTHANOL (METHANOL)

Persistance et dégradation La dégradabilité du produit n'est pas connu.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Données écologiques relatives aux ingrédients

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation risque d'être négligeable à cause de la faible solubilité de ce produit dans l'eau.

Coefficient de partage log Pow: 2.06

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation risque d'être négligeable à cause de la faible solubilité de ce produit dans l'eau.

Coefficient de partage Pow: 2.7

MÉTHANOL (METHANOL)

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage : -0.77

Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune donnée n'est disponible.

Données écologiques relatives aux ingrédients

TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

Mobilité Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

MÉTHANOL (METHANOL)

Mobilité Aucune donnée n'est disponible.

Autres effets nocifs

Autres effets néfastes Non reconnu.

Données écologiques relatives aux ingrédients

MÉTHANOL (METHANOL)

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

Autres effets néfastes Non reconnu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux Autant que possible réduire ou empêcher la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits là où il est possible de le faire. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. Manipuler avec précaution les récipients vides qui n'ont pas été minutieusement nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou leurs doublures peuvent retenir quelques résidus du produit et dès lors, devenir potentiellement dangereux.

Méthodes d'élimination Ne pas jeter les résidus à l'égout.

14. Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas soumis aux règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, LTMD).

Numéro ONU

Numéro ONU (International) Ne s'applique pas.

Numéro ONU (DOT) Not applicable.

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (International) Ne s'applique pas.

Désignation officielle de transport (DOT) Ne s'applique pas.

Classe (s) de danger relatives au transport

Étiquettes de transport (International) Aucun panneau d'avertissement n'est requis pour le transport.

Étiquette de transport du DOT

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (International) Ne s'applique pas.

Groupe d'emballage du DOT Not applicable.

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne s'applique pas.

Quantité à déclarer du DOT Ne s'applique pas.

Zone TIH du DOT Ne s'applique pas.

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

Transport en vrac Ne s'applique pas.
conformément à l'annexe II de
la Convention MARPOL 73/78
et au Recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

16. Autres informations

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

LTMD: La Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA: Association du Transport Aérien International.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CAS: Chemical abstracts service.

ATE: Estimation de la toxicité aigüe.

CL₅₀: Concentration Létale médiane pour 50 % des organismes d'essai.

DL₅₀: Dose Léthale médiane pour 50 % des organismes d'essai.

CE₅₀: Concentration efficace médiane.

PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables.

Abréviations et acronymes reliés à la classification

TSOC ES = Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Chronique Aquatique = Dangers touchant les milieux aquatiques (chroniques)

Conseils relatifs à la formation

Cette matière devrait être utilisée uniquement par du personnel formé.

Commentaires concernant la révision

Note: les lignes entre les marges indiquent des changements importants depuis la révision précédente.

Date de la révision

2021-05-21

Révision

33

Date d'entrée en vigueur

2021-05-21

Numéro de la FDS

BULK - FRC

Statut de la FDS

Approuvé.

SIMDUT (1988)

D2 Matières ayant d'autres effets toxiques.

Mentions de danger intégrales

H225 Liquide et vapeur très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FRC - GENERAL PURPOSE FLUX REMOVER - FLUX REMOVER C, BULK

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétendement fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.